



# comment favoriser l'épargne des migrants en faveur du codéveloppement?

Fiche pratique publié le 27/08/2009, vu 3043 fois, Auteur : [étrangers sans droit](#)

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, mai 2008

"On doit constater que la France, jusqu'à présent, n'a pas développé [une politique visible d'encouragement à la constitution d'une épargne par ses migrants](#). Elle n'a pas non plus cherché à développer ce potentiel de transferts."

"En 2000, 189 pays dans le monde se sont engagés à réduire de moitié en 15 ans la pauvreté dans les pays les plus défavorisés de notre planète. Depuis cette date, les pays donateurs ont accumulé des retards par rapport à cet objectif qui impliquait une aide annuelle moyenne de 0,7 % de leur Revenu national brut (RNB). Pour sa part, la France s'est engagée, en 2007, à rehausser son pourcentage d'aide à 0,5 %. La difficulté des États à tenir leurs objectifs est souvent liée aux problèmes connus de déficits et de dettes publics. Elle les a conduits à rechercher des idées de financements additionnels, des « financements innovants » pour permettre de répondre, en particulier dans l'urgence, aux besoins des uns et aux engagements des autres." Documentation française